



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



24167585

15 NOV. 2024

Pour le Greffier

Greffé

N° d'entreprise : **0409 889 237**

Nom

(en entier) : **Communauté Educative Lasallienne**

(en abrégé) : **CEL ASBL**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue du Collège, 27 - 5060 Tamines**

Objet de l'acte : Désignation des délégués à la gestion journalière

Extrait du PV de la réunion de l'Organe d'administration du 10 septembre 2024.

Actualisation de la désignation des délégations journalières - pour insertion aux annexes du MB.

L'organe d'administration a décidé de confier la gestion journalière de l'association, seule ou conjointement, suivant les précisions ci-dessous, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, aux directions respectives des établissements suivants :

Pour l'enseignement fondamental :

Institut Ste-Catherine – Tamines : STOUPIY Sabrina, directrice depuis le 1er septembre 2018

Institut St-Jean-Baptiste – Tamines : LEFEVRE Marc, directeur depuis le 6 décembre 2021

Institut St-Rémy – Falisolle + implantation des Alloux à Tamines : HAULET Natacha, directrice depuis le 1er septembre 2017

Pour l'enseignement secondaire :

CESJB Tamines, CESJB Ste-Anne Wanfercée-Baulet et CEFA Tamines :

MEUNIER Laurence, directrice depuis le 1er juillet 2019

PERPETUINI Cynthia, directrice-adjointe depuis le 9 novembre 2009

DELVOYE Xavier, directeur depuis le 1er septembre 2017

DELPOMDOR Roxane, directrice-adjointe depuis le 26 août 2024

BOUILLOT Anne, coordonnatrice depuis le 1er juillet 2021

Pour l'enseignement de promotion sociale :

Ecole Industrielle de Commerce et de Sauvetage Tamines + implantation St-Guibert Gembloux :

FRANCOIS Laurent, directeur depuis le 19 août 2024.

L'Organe d'administration retire la gestion journalière de l'association,

pour l'enseignement secondaire :

- à Monsieur Jean-Pierre JOSSEN, n'exerçant plus la fonction de direction depuis le 29 août 2022,

- à Monsieur Fabrice FANTIGROSSI, n'exerçant plus la fonction de direction-adjointe depuis le 12 juillet 2024,

pour l'enseignement de promotion sociale :

à Monsieur Christian MARCK, n'exerçant plus la fonction de directeur depuis le 19 août 2024,

à Madame Céline PORREWECK, n'exerçant plus la fonction de directrice-adjointe depuis le 28 août 2023.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de l'association que les actes et les décisions qui, soit en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent, soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

Par gestion journalière, il faut notamment entendre les affaires courantes, la correspondance journalière et la signature des documents administratifs.

Cette gestion journalière décrite dans les lettres de mission, comprend également l'engagement de l'association, tant à l'égard des autorités que des organismes publics ou privés, pour les nécessités de la gestion journalière.

D. Durieu, administrateur-président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).